

Motion présentée par les enseignants élus au CA du lycée Louis Pasteur de Besançon, le 3 juillet 2014.

Nous venons d'apprendre que le Rectorat projette une redistribution des postes de professeurs-documentalistes et de CPE dans notre académie. Dans ce projet, notre lycée perdrait 1/2 poste de professeur documentaliste ainsi qu'un 1/2 poste de CPE, ce qui nous paraît inacceptable.

Nous ne voyons pas comment un poste ½ de professeur-documentaliste pourra remplir les missions suivantes:

- la responsabilité de la gestion du fonds documentaire du CDI, gestion qui représente un volume de tâches beaucoup plus important en lycée général (prêts, achats, abonnements...);
- la responsabilité des savoirs info-documentaires des élèves (éducation aux médias, recherches documentaires et culture de l'information), et de la mise en œuvre de leur apprentissage en collaboration avec les enseignants des autres disciplines. Ce rôle, que le recours aux technologies de l'information et de la communication rend encore plus indispensable, est notamment important pour les TPE ou l'ECJS, l'AP ou les EDE et nécessite des temps de concertation avec les autres enseignants.
- enfin leur contribution, à travers de nombreux projets, à l'ouverture des élèves sur leur environnement culturel et éducatif : « lycéens au cinéma », festival littéraire « les Petites fugues », sorties ou voyages culturels, expositions du Pavillon des sciences...

Les besoins documentaires des lycéens – en particulier ceux des sections littéraires et arts appliqués - vont en augmentant de la seconde à la terminale, sans parler de ceux des étudiants de classes préparatoires ou de BTS. Pour s'y adapter, le CDI a dû ouvrir en continu de 8h à 18h y compris le mercredi après-midi (dans notre établissement ont lieu sur ce créneau les colles des CPGE, des cours de BTS et des options). Ce besoin d'une ouverture maximale des CDI est d'ailleurs ressorti des dernières consultations des lycéens, et il est d'autant plus important quand l'établissement compte un internat. Jusqu'à il y a deux ans, le CDI était ouvert 51h par semaine grâce à deux postes de professeurs documentalistes et une emploi-jeune. Après la suppression de ce poste, nous avons continué à proposer une ouverture de 49h par semaine, avec pendant 15h, la présence des deux documentalistes. Avec 1 poste ½ de professeurs-documentaliste (45h), le CDI du lycée Pasteur ne pourra plus être ouvert en continu tous les jours, ni le mercredi après-midi. Les documentalistes n'auront plus de temps de concertation, ni entre elles, ni avec leurs collègues et ne pourront plus quitter le CDI pour faire des interventions en classe entière comme elles le faisaient jusqu'à présent. A chaque fois qu'elles travailleront avec un demi-groupe dans la salle attenante au CDI, il n'y aura personne pour l'accueil des élèves dans le CDI : pas de renseignement ni d'aide individuelle possible, pas de prêt... ni de surveillance. Elles devront donc choisir entre les activités pédagogiques et les fonctions d'accueil et ne seront plus en mesure d'accomplir les missions qui sont les leurs.

Quant aux CPE, leur charge de travail ses dernières années s'est particulièrement alourdie : gestion de l'orientation post-bac, mais aussi des nouvelles procédures d'orientation sur AFFELNET généralisées cette année, la gestion des manuels scolaires dans le cadre de notre établissement et puis surtout le suivi des élèves qui sont de plus en plus nombreux en décrochage scolaire ou en difficultés familiales et personnelles, et bien sûr scolaires. Pour l'ensemble des professeurs, mais surtout les professeurs principaux, ils sont des piliers de plus en plus indispensables à notre travail au quotidien.

En conséquence, le Conseil d'Administration du lycée Pasteur, réuni ce jour, demande que soit abandonné tout projet de redéploiement qui conduirait à réduire sa dotation en postes de professeurs documentalistes et de CPE.